

INFO OLIVE

Entretien et culture de l'olivier



INFOLIVE n° 23

7 Octobre 2019

ISSN 2264-6701

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE



Dans la majorité des secteurs, les captures sont élevées et restent stables. Seuls les secteurs d'altitude (> 300 mètres) observent une légère baisse des niveaux de piégeage. **Le risque d'augmentation des dégâts reste très élevé sur l'ensemble du territoire.**

Pour éviter un traitement, prévoyez de récolter avant le 11 novembre.

Récolte après le 11 novembre : il est impératif d'avoir une protection à jour.

DALMATICOSE

Chute des olives précédemment contaminées, mais apparition de nouvelles contaminations dans certains secteurs. Assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

ŒIL DE PAON

En l'absence de pluies annoncées, le risque de contamination est faible.

TEIGNE

Les niveaux de dégâts restent faibles sur la majorité des secteurs. Attendre le printemps prochain pour intervenir.

MATURITÉ

La maturité se poursuit régulièrement (conditions climatiques favorables). Les variétés Salonenque, Cayon, Poulmal, Berdaneil et Arbéquine sont récoltables sur certaines parcelles.

IRRIGATION

L'arrosage peut être suspendu dans les secteurs ayant bénéficié de plus de 60 mm de pluies depuis le 19 septembre.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive – Afidol, dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive – Afidol. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer

FRANCE
Olive



PACA



Le Sud Occitanie
Pyrénées Méditerranée



Avois
Centre de l'olivier

MOUCHE

☞ Observations * :

D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°23 du 7 octobre 2019, dans la majorité des secteurs (entre 0 et 300 mètres), les niveaux de piégeage restent très élevés et se stabilisent autour de 10 mouches capturées/jour/piège en moyenne. Dans les secteurs d'altitude (>300 mètres), les niveaux de piégeage baissent légèrement (autour de 5 à 6 mouches/piège/jour en moyenne). **Globalement, l'activité des mouches reste importante pour la saison.**

La forte activité des mouches et l'attractivité plus importante des olives (liée notamment aux récentes précipitations) s'accompagnent généralement d'une **augmentation des dégâts** dans les vergers, avec apparition de nouvelles piqûres de ponte avec développement larvaire. La situation des **dégâts de mouches** dans les vergers reste cependant **très hétérogène en fonction des secteurs et des parcelles**. Les niveaux de dégâts observés dépendent principalement de la qualité de la protection mise en œuvre depuis le mois d'août, de l'alimentation en eau et de la charge en fruits.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque reste très élevé sur l'ensemble du territoire oléicole :

- avec des olives plus attractives, les mouches sont particulièrement actives.
- le niveau des populations reste globalement important pour la saison.
- la pression des populations de mouches devrait se maintenir car les conditions climatiques restent très favorables à leur développement. Seuls les secteurs d'altitude peuvent observer une légère diminution des populations liée notamment à la baisse des températures.

☞ Préconisations :

Récolte précoce

Les pontes qui ont lieu ces jours-ci n'entraîneront pas de défaut préjudiciable à la qualité de l'huile **avant le 11 novembre**. En cette saison, il faut compter environ un mois entre la ponte et la manifestation des dégâts sur la qualité de l'huile. **Vous pouvez donc éviter les traitements en prévoyant de récolter dans ce délai.** Assurez-vous néanmoins de l'ouverture de votre moulin à la date de récolte prévue. Plus d'éléments sur la récolte et la récolte précoce en page 4.

Autres méthodes (vergers récoltés après le 11 novembre)

Une protection contre la mouche a normalement été réalisée après les dernières pluies. **Dans le cas contraire, il est impératif de renouveler la protection contre la mouche, en fonction du cumul des précipitations relevées et de la date de la dernière application.** En cas de récolte pour l'huile avant le 11 novembre ou de récolte pour l'olive verte de table, tenez compte du délai d'application avant récolte :

- 28 jours pour l'argile à 99%, le silicate d'aluminium et le phosmet.
- 7 jours pour la deltaméthrine, la lambda-cyhalothrine et le spinosad.

Matière active	Résistance au lessivage par les pluies	Persistance d'action	Délai d'application avant récolte
Kaolin : 1 000 g/kg	20 mm cumulés	selon l'érosion par le vent. Renouvellement conseillé une fois par mois.	absence de DAR
Kaolin : 99%			28 jours
Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg			28 jours
Spinosad : 0,02 %	10 mm cumulés	moins de 5 jours	7 jours
Deltaméthrine : 15 g/L	20 mm cumulés	10 jours	7 jours
Lambda cyhalothrine : 100 g/L	20 mm cumulés	10 jours	7 jours
Phosmet : 500 g/kg	50 mm cumulés	10 jours si le pH de la bouillie est abaissé à 5, contre quelques heures à pH 8	28 jours

L'argile blanche calcinée reste le meilleur rempart contre les piqûres de ponte et contre le

développement de la dalmaticose, en particulier lorsque la parcelle est environnée d'oliviers non-traités. En cas de dégâts concomitants de dalmaticose, **nous vous déconseillons l'emploi de l'Imidan 50 WG en raison de son action limitée contre les piqûres de ponte** (action principalement ovicide).

Dans les vergers les plus sensibles à la mouche, le mélange argile blanche + deltaméthrine ou argile blanche + lambda cyhalothrine renforcera la protection contre la mouche (mélange interdit avec l'Imidan 50 WG à base de Phosmet).

D'autres stratégies sont envisageables pour contenir la mouche. Par exemple : sur les grandes parcelles sensibles à la mouche et cultivées en agriculture biologique, l'argile blanche calcinée peut être appliquée sur l'ensemble du verger, puis les arbres de périphérie peuvent être traités au Synéis Appât à base de Spinosad.

La page 5 présente un rappel des principales stratégies de lutte contre la mouche.

DALMATICOSE

☞ Observations * :

Suite aux dernières conditions climatiques (vent, précipitations), une partie des olives présentant des symptômes de dalmaticose a chuté. Malgré cette chute, les niveaux de dégâts observés sur les arbres restent stables car de nouvelles contaminations d'olives apparaissent.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque étant corrélé à celui de la mouche, **le niveau de risque reste élevé dans les vergers déjà touchés.**

☞ Préconisations :

Une protection contre la mouche a normalement été réalisée après les dernières pluies. **Dans le cas contraire, renouvelez rapidement la protection contre la mouche, en fonction des précipitations relevées et de la date de la dernière application** (voir chapitre « mouche » en page 2). L'application d'argile blanche calcinée reste le moyen le plus efficace pour se prémunir de la dalmaticose.

ŒIL DE PAON

☞ Observations * :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps dernier. Des feuilles tachées persistent au sein des vergers touchés et l'inoculum reste bien présent.

☞ Évaluation du risque :

Les conditions climatiques de cette semaine seront moins propices au développement de l'œil de paon car normalement aucune précipitation n'est annoncée. Restez attentifs aux prévisions météorologiques.

Le risque est proportionnel au risque de pluies et aux défoliations rencontrées au printemps dernier : faible en l'absence de pluies annoncées.

☞ Préconisation :

Une protection contre l'œil de paon est normalement en place. **Dans le cas contraire ou en cas de lessivage** (cumul de pluies supérieur à 40 mm depuis la dernière application), **l'application d'une spécialité à base de cuivre avant les prochaines pluies limitera la propagation et la multiplication du champignon, notamment dans les vergers défoliés au printemps dernier** : prévoyez l'application d'un cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal et de la dose homologuée pour le produit utilisé). La maladie sera désormais plus difficile à endiguer, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les délais d'application avant récolte), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

TEIGNE

Quelques chutes d'olives liées à la teigne (reconnaisable au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule) ont été observées les semaines précédentes. Les dégâts sont globalement très faibles et largement inférieurs aux années précédentes.

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

MATURITÉ ET RÉCOLTE PRÉCOCE POUR LIMITER LES DÉGÂTS DE MOUCHE

La maturité se poursuit régulièrement du fait des conditions météorologiques favorables. Les pluies de la semaine, sur certains bassins de production, permettent un bon accroissement des volumes d'huile ainsi qu'un maintien de la qualité, sauf pour les olives qui ont enclenché leur coloration.

Nous observons cependant une grande disparité des résultats d'analyse, aussi bien du point de vue de la lipogénèse que du point de vue des caractéristiques organoleptiques.

Pour les olives de parcelles insuffisamment protégées contre la mouche, les dégâts deviennent préoccupants et il s'avère parfois impératif de récolter rapidement afin d'éviter une dégradation complète des fruits. Les pontes du dernier vol ont commencé entre début septembre et mi-septembre selon les régions, la progression des dégâts est donc enclenchée. Nous rappelons que les dégâts de mouche se font ressentir sur l'huile environ un mois après l'apparition des trous de sortie, et que tout retard entraîne une augmentation quasi exponentielle de l'acidité. De plus, dans les parcelles sensibles peu ou pas protégées sur l'ensemble de la saison, il subsiste sur les arbres des olives dégradées par les vols antérieurs et la dalmaticose. Ces olives doivent être éliminées au risque de contaminer toute la récolte par les goûts de moisi qu'elles peuvent apporter. Secouer les arbres avant la récolte permet généralement d'en écarter une bonne partie, mais un tri complémentaire est souvent nécessaire.

Actuellement, la Salonenque se montre récoltable sur certaines parcelles précoces. Il en est de même pour le Cayon dans le sud du Var, ainsi que pour les variétés précoces des Pyrénées-Orientales (Poumal et Berdaneil) et pour l'Arbéquine. Pour les autres variétés moins précoces, rien ne permet pour l'instant de présager d'une maturité particulièrement précoce. En particulier, les échantillons d'Aglandau des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse montrent des fruités verts très intenses fortement structurés encore très éloignés de la maturité optimale.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin : 1000 g/kg	30 kg/ha (mais 50 kg/ha lors de la première application).
Argi Nature, Argical Pro	Kaolin : 99%	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg	

Comme barrière minérale, il est également possible d'utiliser le talc qui est reconnu comme « substance de base » par la Commission Européenne dans la lutte contre la mouche.

➤ ADULTICIDES BIOLOGIQUES AVEC APPAT

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Syneïs Appât	Spinosad : 0,02 %	1,2 L/ha

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS DE SYNTHÈSE

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL
Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,110 L/ha

➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les produits ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte des mouches est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Le nombre d'applications est limité à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Imidan 50 WG	Phosmet : 500 g/kg	1,5 kg/ha

**Produit efficace
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'Imidan 50 WG, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

IRRIGATION

☞ **Données climatiques :**

Depuis le 26 septembre, les besoins en eau sont restés stables : les ETP moyennes se sont maintenues autour de 3 mm par jour. De nouvelles pluies ont été enregistrées, notamment dans les Alpes de Haute-Provence. Plus localement, ces pluies orageuses ont pu être supérieures à 30 mm.

Relevés météo du 26 septembre au 2 octobre 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur la période	ETP	22	23	20	22	21	21	22	22	22	23	23	21
	Pluies	12	10	7	4	5	2	18	13	9	5	5	8
ETP moyenne en mm / j		3,1	3,2	2,9	3,2	3,0	3,0	3,1	3,2	3,1	3,2	3,2	3,1

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Sources données météo : CIRAME / SCP

Les **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** sont toujours d'actualité dans de nombreux départements (sauf Alpes-Maritimes, Hérault et Pyrénées-Orientales) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

☞ **Préconisations :**

L'arrosage peut être suspendu dans les secteurs ayant bénéficié de plus de 60 mm de pluies depuis le 19 septembre. En cas de cumul inférieur à 60 mm, l'irrigation peut être maintenue pour soutenir la synthèse de l'huile dans les olives : les arrosages seront suffisamment espacés (voir tableau page suivante) et il est indispensable d'ajuster les apports en fonction des cumuls de précipitations depuis le 19 septembre :

- pluies cumulées inférieures à 20 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages par rapport aux préconisations données en page suivante.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données en page suivante.
- pluies cumulées comprises entre 40 et 60 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux préconisations données en page suivante.
- pluies cumulées supérieures à 60 mm : suspension des arrosages.

Dans tous les cas, la fin de la campagne d'irrigation interviendra 10 à 15 jours avant la récolte des olives destinées à l'huile, de sorte à abaisser la teneur en eau des olives.

☞ **Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :**

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation (plus d'informations dans le bulletin n°14) :

Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 4 jours	Coefficient = 13 % de l'ETP
	6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 10 jours	Coefficient = 16 % de l'ETP
	10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 14 jours	Coefficient = 19 % de l'ETP
Micro-jet, aspersion, gravitaire - arrosage tous les 14 jours		Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,6	1,7	1,5	1,7	1,5	1,5	1,6	1,7	1,6	1,7	1,7	1,6
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 10 j (mm)	5,0	5,1	4,6	5,1	4,7	4,8	5,0	5,1	4,9	5,2	5,2	4,9
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 14 j (mm)	8,3	8,6	7,7	8,5	7,9	7,9	8,3	8,5	8,2	8,6	8,6	8,1
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		10	10	9	10	10	10	10	10	10	10	10	10

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.